

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI) OU PASSEPORT

Vous pouvez effectuer une **pré-demande** en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/> **fournir le récapitulatif**
ou **formulaire papier** complété et signé à l'**encre noire** (*uniquement la première page - état civil complet + celui des parents*)

Présence obligatoire du demandeur au dépôt du dossier (majeur et mineur)
Présence également obligatoire des **mineurs de 12 ans et plus**, à la remise d'un passeport

1 photo d'identité couleur, datant <u>obligatoirement de moins de 6 mois</u> (<i>non découpée - cheveux attachés - sans lunettes</i>)	
PREMIERE DEMANDE un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (<i>sauf si la commune de naissance est dématérialisée - voir liste sur https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation</i>) ou pour une demande de passeport : carte d'identité <u>en cours de validité</u>	
RENOUVELLEMENT * ancien titre (CNI ou passeport) et si titre périmé depuis plus de 5 ans, un extrait d'acte de naissance * en cas de <u>perte ou de vol</u> fournir la déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie) et un <u>extrait d'acte de naissance</u>	
<u>PERTE OU VOL DE LA CARTE D'IDENTITÉ</u> TIMBRE FISCAL DE 25 €	
MAJEUR	MINEUR
TIMBRES FISCAUX POUR LES PASSEPORTS UNIQUEMENT	
86 €	17 € de 0 à 14 ans 42 € de 15 à 17 ans
1 justificatif de domicile de <u>moins d'1 an</u> aux nom et prénom du demandeur (<i>facture eau, électricité, téléphone, internet, taxe foncière, dernier avis imposition ou non-imposition, attestation assurance habitation</i>).	1 justificatif de domicile de <u>moins d'1 an</u> aux nom et prénom du parent demandeur (<i>facture eau, électricité, téléphone, internet, taxe foncière, dernier avis imposition ou non-imposition, attestation assurance habitation</i>)
si vous êtes hébergé(e) : justificatif de domicile de moins d'un an de l'hébergeant + attestation sur l'honneur datée et signée par l'hébergeant + pièce d'identité ORIGINALE de l'hébergeant	pièce d'identité du parent ou de la personne détenant l'autorité parentale (<i>CNI ou passeport</i>) qui accompagne le mineur et qui a signé le document
en cas de changement de situation matrimoniale <u>mariage</u> : extrait d'acte de mariage (moins de 6 mois) <u>divorce</u> : acte de mariage avec mention - si conservation du nom d'épouse : jugement ou attestation de l'ex-époux avec copie de sa CNI <u>veuvage</u> : acte de décès du conjoint (de moins de 6 mois)	en cas de séparation des parents jugement ou décision fixant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant et si garde alternée : pièces d'identité et justificatifs de domicile des deux parents + attestation du parent absent autorisant la délivrance de la CNI

Validité des titres

Passeports mineurs = 5 ans - majeurs = 10 ans

CNI mineurs = 10 ans - majeurs = 15 ans *

Votre rendez-vous est fixé au.....

Tout dossier incomplet sera refusé

Mairie de Mortain-Bocage : 02.33.79.30.30

* Les CNI délivrées entre le 2/01/2004 et le 31/12/2013 restent valides 5 ans de plus après la date d'expiration sauf si vous étiez mineurs au moment de la délivrance